

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 643 promulguant en Côte française des Somalis le décret. du 30 septembre 1937 instituant des médailles en bronze ou argent en faveur des agents des administrations locales des P. T. T. et de la T. S. F.

n° 643

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 juin 1950

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1950

Date du numéro
30 juin 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire de la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 septembre 1937 portant l'institution, de médailles d'honneur en faveur des agents de l'Administration locale des P. T. T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances, le décret du 30 septembre 1937 instituant des médailles d'honneur en bronze ou en argent en faveur des agents des administrations locales des postes, des télégraphes, des téléphones et de la télégraphie sans fil. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.